Envoyé en préfecture le 09/12/2022
Reçu en préfecture le 09/12/2022
Publié le 09/12/2022
ID : 026-212603054-20221206-9_2022_3-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de ST GERVAIS SUR ROUBION
9 – 2022 / N° 3

SEANCE du 06 décembre 2022

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 12
VOTES : Contre : 0 Pour : 12 Abstention : 0
Date de la convocation : 28.11.2022

L'an deux mil vingt-deux et le six décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. ANDEOL Hervé, Maire.

Présents : **ANDEOL Hervé, BONNET Annick, CARMICHAEL Benoit, ROUZET Christelle, BROCHIER Nicolas, DESPEYSSE Jocelyne, MINDER Pascale, VIALATTE Jacky, LASSAGNE Cécile, ULIN Nicolas, LAMBERT Daniel, MANENT Corinne**

Absents excusés : **REBOUL Gregory, VIAL Anne- Claire**

Objet : Reliures des registres des arrêtés et délibérations des années 2020, 2021 et 2022.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de faire relier les registres des arrêtés et délibérations. Il propose de retenir la proposition la moins disante soit celle de SEDI pour un montant de 432€ HT soit 455.76 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** de faire relier les registres des arrêtés et délibérations à la société SEDI pour un montant de 432 € HT soit 455.76 € TTC.
- **DIT** que la dépense est prévue au BP 2023 article 2168.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus.
Pour extrait conforme
A St Gervais sur Roubion, le 08.12.2022

Le Maire

Hervé ANDEOL

Certifiée exécutoire, compte tenu de la
Publication le 09.12.2022
Et de la réception en Préfecture le 09.12.2022

Le Maire